



## **Article 5 Déroulement de la compétition**

Le nombre d'inscrits est limité à 36 joueurs par tableau, à l'exception du **tableau J** qui est limité à seulement 24 joueurs.  
**Le juge-arbitre, en accord avec les organisateurs, pourra augmenter le nombre de participants par tableau.**

**Le SAMEDI** : Limitation à **2 tableaux** par joueur. Toutefois, en cas d'élimination en poule au sein de l'un de ses 2 tableaux de la journée, tout joueur pourra s'inscrire à un 3<sup>ème</sup> tableau.

**Le DIMANCHE** : Limitation par joueur à **3 tableaux seulement si le 3<sup>ème</sup> tableau** est le tableau I ou le tableau J.

Les épreuves sont disputées par catégorie de classement aux heures fixées dans l'annexe et à l'article 3 du présent règlement.

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tableau final.

Pour les qualifiés, la compétition se poursuit par élimination directe jusqu'à la finale. Les rencontres se déroulent au meilleur des 5 manches.

Le tournoi ne sera pas interrompu mais un service de restauration rapide sera à la disposition des participants.

**Chaque joueur aura l'obligation d'être présent dans la salle de la compétition et de s'être fait pointé 15 minutes avant le début de son premier tableau de la journée. Cette obligation est écartée si le joueur a prévenu de son retard le juge-arbitre ou son assistant avant cette heure.**

**Passé ce délai et s'il n'a pas prévenu la table du juge-arbitre, le joueur sera automatiquement scratché pour ce tableau ainsi que pour ses autres tableaux de la journée.**

**Un joueur absent le premier jour du tournoi alors qu'il était inscrit à un ou plusieurs tableaux sera automatiquement désinscrit des tableaux auxquels il s'était inscrit lors du second jour de compétition.**

## **Article 6 Mode d'attribution des récompenses**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le nombre de récompensés ou la dotation par tableau voire même de supprimer un tableau si le nombre de joueurs inscrits dans le tableau est inférieur à 16.

## **Article 7 Tirage au sort**

Un tirage au sort aura lieu 15 minutes avant le début de chaque tableau pour le placement dans les poules.

## **Article 8 Engagements**

Aucun engagement ne sera remboursé après le tirage au sort public.

Dans le cas où le joueur n'est pas présent ou ne peut pas jouer, aucun remboursement ne sera effectué au joueur. Le joueur licencié présent le jour du tournoi s'engage à régler à l'USCB Tennis de Table les frais d'engagement dans les différentes épreuves auxquelles il s'est engagé.

Le fait de s'engager implique de chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement, ainsi que le respect des règles particulières de la salle.

## **Article 9 Juge-Arbitrage**

Le Juge Arbitre de ce tournoi sera Monsieur Adrien POIGNIE (JA3), assisté de Monsieur Jean DESPY (JA2) et de Monsieur François TRE COURT (JA2). Leur mission est de veiller à la stricte application des règlements. Seuls le Juge Arbitre ou ses assistants pourront prendre les décisions sur les horaires qu'ils jugeraient utiles pour la bonne marche de l'épreuve et juger tous les cas litigieux survenant pendant l'épreuve. Leurs décisions seront sans appel.

Afin de faciliter le déroulement du tournoi, le perdant du match devra OBLIGATOIREMENT arbitrer la rencontre suivante. En poule, l'arbitre sera celui des 3 joueurs ou joueuses qui ne joue pas.

## **Article 10 Dispositions diverses**

Les balles plastiques homologuées ITTF seront fournies par les joueurs. Si les deux joueurs ou joueuses ne sont pas d'accord sur le choix de la balle, le juge-arbitre sera le seul décisionnaire ; une balle plastique blanche sera alors prêtée par l'organisateur.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout accident ou vol qui pourrait survenir à un joueur ou spectateur au cours du tournoi.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout participant ne respectant pas son adversaire, l'arbitre et le matériel.

Tout joueur ou accompagnateur participant au tournoi aura accès à la fiche de demande d'autorisation de son image permettant ou non aux organisateurs de diffuser des photos ou des vidéos dans le cadre de la publicité du tournoi (site internet, presse, médias divers, ...).

## **Article 11 Homologation**

Cette épreuve est homologuée par la Ligue de Normandie sous le N° .../...-R